Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 31/2026

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CASE EN COLUMBARIUM

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 et L.2213-9,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 ayant fixé les différentes catégories de concessions funéraires et cinéraires ainsi que leurs tarifs,
Vu l'arrêté du Maire portant règlement du site cinéraire communal en date du 28 juin 2007,
Vu la demande présentée le 27 juillet 2026 par Madame FLORIO Chantal demeurant 9 chemin de Lartigalot à AUSSEVIELLE (64230) et tendant à bénéficier d'une case dans le columbarium du cimetière afin d'y déposer 4 urnes.

ARRÊTE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière, au nom de FLORIO – 9 chemin de Lartigalot à AUSSEVIELLE (64230) à l'effet d'y déposer 4 urnes, une case de columbarium pour une durée de 30 ans à compter du 27 juillet 2026 et portant le n° 4-1.

Article 2 : Cette case est accordée au titre d'un nouveau contrat d'occupation.

Article 3 : L'emplacement est accordé moyennant la somme totale de 550 € versée dans la caisse du receveur municipal suivant titre n° 392 du 27 juillet 2026.

Article 4 : Le titulaire de la case est informé des dispositions du règlement du cimetière.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire du contrat d'occupation, un deuxième au receveur municipal et un troisième sera conservé en mairie.

Fait à AUSSEVIELLE, le 27 juillet 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE Pyrénées-Atlantiques

David ANDRÉ